

Purger une suspension (Article 226 des R.G.)

Sanctions prononcées en matchs



Rappel de base

Le joueur exclu par l'arbitre ne peut pas purger sa suspension avec une autre équipe de son club le jour-même ou le lendemain de son exclusion.

Principe (Article 226 - Modalités pour purger une sanction)

Un joueur sanctionné peut reprendre la compétition avec n'importe quelle équipe de son club (équipe première, équipes inférieures, équipes d'une autre catégorie d'âge dans laquelle il est autorisé à participer), sous réserve d'avoir purgé sa sanction au cours des matchs officiels de cette dernière et ce quelle que soit l'équipe dans laquelle il a été sanctionné.

Un joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette équipe. **Toutefois, si le joueur a purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il est libéré de sa suspension vis-à-vis de chaque équipe de son nouveau club.**

Toutefois, la purge par un joueur dans l'une des équipes de son club et le fait qu'il ait repris la compétition avec cette équipe, ne le dispensent pas, s'il veut jouer avec une autre équipe, de devoir purger également au cours des matchs officiels de cette dernière.

Un joueur suspendu doit donc, avant de reprendre la compétition avec chaque équipe dans laquelle il est susceptible d'évoluer, vérifier que cette équipe a bien joué le nombre de matchs officiels équivalent au nombre de matchs de suspension qui lui a été infligé.

Les sanctions complémentaires prononcées doivent être purgées dans les mêmes conditions.

Si le joueur vient de l'étranger, l'article 12 du Règlement du Statut et du Transfert des joueurs F.I.F.A. s'applique.

Avant de reprendre la compétition avec n'importe quelle équipe de son club, un joueur sanctionné doit vérifier que l'équipe avec laquelle il va participer a effectivement disputé un nombre de matchs égal au nombre de matchs de suspension.

Date d'effet d'une suspension

- Le jour du match au cours duquel le joueur a été exclu dans le cas où la Commission inflige une sanction complémentaire dans la continuité de la purge du match automatique,
- Le jour de la date d'effet de la décision de la Commission infligeant une suspension dans les autres cas.

Rencontres officielles jouées

Sont comptabilisées dans la purge toutes les rencontres officielles jouées par l'équipe concernée depuis la date d'effet de la sanction prononcée à l'encontre du joueur, même si le joueur n'aurait pas pu, s'il n'avait pas été suspendu, réglementairement y participer (exemple en cas de changement de club).

Les rencontres remises ou reportées ou non jouées pour cause de forfait ne peuvent être comptabilisées.

Une rencontre effectivement jouée est une rencontre qui a eu sa durée réglementaire, prolongations incluses, et ce même si elle a été donnée à rejouer. Le joueur ne pourra participer à la rencontre le jour où elle est rejouée.

Au cas où la rencontre est interrompue, pour quelque cause que ce soit, le joueur suspendu inclut cette rencontre dans le décompte de sa pénalité. Si cette rencontre est donnée à rejouer, le joueur suspendu ne pourra prendre part à cette nouvelle rencontre.

Le joueur qui, du fait qu'il était en état de suspension, ne pouvait participer à une rencontre qui a été effectivement jouée et qu'y a été comptabilisée dans le cadre de la purge, ne peut, dans le cas où ladite rencontre serait donnée à rejouer par la commission compétente, participer à la rencontre le jour où elle est rejouée.

Joueur sanctionné en compétition nationale

Si l'équipe dans laquelle le joueur souhaite reprendre la compétition ne dispute pas de championnat national, le principe général s'applique et l'ensemble des matchs officiels disputés par cette équipe compte dans la purge, qu'il s'agisse de matchs de compétition nationale (Coupe Gambardella par exemple dans le cas d'une équipe 18 ans ne disputant pas de championnat national) ou régionale.

Problèmes en cas de difficulté dans la purge de la sanction

Il est rappelé qu'en tout état de cause, en cas de difficulté à purger la sanction d'un joueur, notamment en cas de changement de club, il est conseillé au club intéressé de demander à la Commission ayant prononcé la sanction de définir les modalités de purge de cette dernière. En cas de changement de district ou de ligue vous pouvez prendre contact avec la commission de discipline de ce site.

Participation à une rencontre en état de suspension

La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.

Dans ce cas, le club lésé peut poser des réserves d'avant match, des réclamations d'après match ou faire une demande d'évocation avant l'homologation du match.

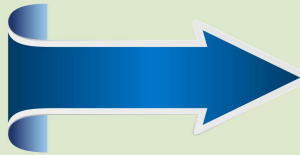
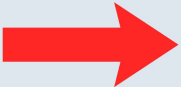
Pour les suspensions à temps

Le joueur qui, du fait qu'il était en état de suspension, ne pouvait participer à une rencontre qui a été effectivement jouée, ne peut, dans le cas où ladite rencontre serait donnée à rejouer par la commission compétente, participer à la rencontre le jour où elle est rejouée.

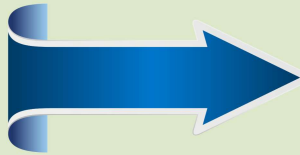
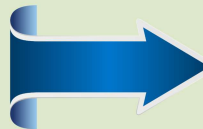
Joueur suspendu 1 match dans un club où il peut évoluer dans 2 équipes

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6
Equipe 1 senior	Coupe	Championnat	Championnat	Championnat	Coupe	Championnat
Joueur suspendu						
Equipe 2 senior	Championnat remis	Coupe	Championnat	Coupe	Championnat	Championnat
Joueur suspendu						

Joueur U18 ayant 3 matchs de suspension ferme à purger

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6
Equipe 1 senior	Coupe	Championnat	Championnat	Championnat	Coupe	Championnat
Joueur suspendu						
Equipe 2 senior	Championnat remis	Coupe	Championnat	Coupe	Championnat	Championnat
Joueur suspendu						
Equipe U18	Coupe	Championnat forfait	Championnat	Championnat non joué	Coupe	Championnat
Joueur suspendu						

Joueur suspendu 3 matchs dans un club où il peut évoluer dans 4 équipes

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6
Equipe 1 senior	Coupe	Championnat	Championnat	Championnat	Coupe	Championnat
Joueur suspendu						
Equipe 2 senior	Championnat remis	Coupe	Championnat	Coupe	Championnat	Championnat
Joueur suspendu						
Equipe 3 senior	Coupe	Championnat	Championnat forfait	Championnat non joué	Coupe	Championnat
Joueur suspendu						
Equipe 4 senior	Championnat	Coupe	Exempt	Championnat	Championnat	Championnat
Joueur suspendu						